

Appareil de cuisson pré-autorisé

✓ Assurance requise

Ce document présente les équipements de cuisson autorisés pour **une utilisation extérieure** dans le cadre d'une activité ou d'un évènement sur le domaine public.

Petit barbecue et réchaud de camping



L'utilisation des appareils alimentés avec des petites bouteilles de propane vertes ou au butane est autorisée conditionnellement à ce que les appareils soient utilisés conformément aux recommandations du fabricant. Voici quelques exemples d'appareils autorisés:

- Mini barbecue portatif
- Plaque de cuisson portative
- Poêle Martin
- Appareil de réchaud
- Plaque chauffante

Appareil de cuisson au charbon



L'utilisation d'un barbecue ou d'un poêle à méchoui au charbon est autorisée aux conditions suivantes:

- Être utilisé à l'extérieur ou dans un chapiteau n'accueillant pas le public;
- Respecter un dégagement d'au moins 3 mètres de tout bâtiment;
- Refroidir les cendres complètement en les arrosant avant de les disposer dans un endroit approprié.

Barbecue et réchaud au propane avec bonbonne de 20 lb



L'utilisation d'un appareil de cuisson résidentiel alimenté par une bonbonne de propane de 20 lb tel qu'un barbecue ou un bruleur à maïs est autorisée aux conditions suivantes:

- Les appareils de cuisson doivent être homologués et être situés à une distance minimale de 600 mm de tous matériaux combustibles et 600 mm l'un de l'autre, ou selon les recommandations du manuel du fabricant;
- Il doit y avoir un périmètre d'accès (tables ou barrières);
- La bouteille de gaz doit être intégrée au barbecue et ne doit pas dépasser la capacité prévue par le fabricant;
- Un dégagement d'au moins 1 m derrière l'appareil doit être respecté afin de permettre à la fumée de cuisson de s'échapper;
- L'appareil, les boyaux, les bruleurs et les bouteilles doivent être en bon état, exempts de dommages, de rouille ou de signes d'usure.



Détenir une attestation d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 2 000 000 \$ désignant la Ville comme assurée additionnelle. Une preuve devra être fournie sur demande.

Barbecue et réchaud au propane avec bonbonne de 20 lb sous un chapiteau ou un abri 10'X10'

Se référer à la fiche d'information sur l'installation d'un chapiteau 10'X10'